

# maintenant !

■ Extrait du registre des délibérations  
Commission « Solidarité, santé et petite enfance »

Conseil municipal du 14 décembre 2015  
Séance du 17 novembre 2015

## 15 PAVE - lancement de la procédure conduisant à son élaboration

Etaient présents les membres inscrits au tableau :

■ **Le Maire :**

Monsieur Jean-Claude VILLEMMAIN

■ **Maires-adjointes & Maires-adjoints :**

Mme CAPON, MM CABARET, LEMAIRE, BOUADDI, Mmes CARLIER, JAJAN, M. BELMHAND, Mmes FOURRIER-CESBRON, LAMBRE, M. ABBADI

■ **Conseillères municipales & conseillers municipaux :**

MM ASSAMTI, N'DIAYE, ATAKAYA, Mmes GOMES-NASCIMENTO, MOUSSATEN, BARBETTE, MM DEME, AKABLI, LELONG, Mmes FAZAL, MEHADJI, SAVAS, LEHNER, MM. BOUKHACHBA, MONTES, BOULHAMANE, Mme MAUPIN, M. FRÉMINE, Mme M'BAYE-DIAO, M. RIFI SAIDI, Mme SOKOLONSKI, M. SERTAIN, Mme DUCHATELLE, M. FACCHINI, Mme STAMMINGER, M. NATANSON.

Etaient absents excusés et représentés les membres inscrits au tableau

■ **Conseillères municipales & conseillers municipaux :**

Mme Aïcha GUENDOUBE

Pouvoir à :

Mme Nicole CAPON

Mme Mariline DUHIN

Pouvoir à :

M. Cédric LEMAIRE

- **Conseillères municipales & conseillers municipaux :**

- |  |           |
|--|-----------|
| - Nombre de conseillers devant composer le conseil municipal :   | <b>39</b> |
| - Nombre de conseillers en exercice :                            | <b>39</b> |
| - Nombre de conseillers présents et de conseillers représentés : | <b>39</b> |

■ **Rapport de présentation :**

Madame Nicole CAPON, maire-adjointe, expose :

Pour se conformer à la loi n°2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées, un plan de mise en accessibilité de la voirie et des aménagements des espaces publics (PAVE) doit être mis en place sur l'ensemble de la commune de Creil.

La ville de Creil travaille depuis de nombreuses années sur la question du handicap notamment par le biais de la commission consultative extra-municipale pour l'accessibilité aux personnes handicapées mise en place en 2008 et dont la dénomination a été modifiée en 2015 en « commission accessibilité ».

Ce plan a pour objectif la réalisation d'un état des lieux puis la planification de la mise en accessibilité des espaces publics de la ville de Creil. Juridiquement, le PAVE doit :

- Préciser les mesures susceptibles de rendre accessible l'ensemble des circulations piétonnes et des aires de stationnement,
- Indiquer les délais de réalisation de ces mesures,
- Définir la périodicité de l'évaluation du plan ainsi que ses modalités de révision.

Il vous est donc demandé d'autoriser monsieur le Maire à lancer l'élaboration du PAVE.

Vous êtes appelés à voter. -

